



## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Blaise-sur-Richelieu tenue mardi le 11 avril 2023, à 19 h 30, au lieu ordinaire des assemblées.

Sont présents:

Mesdames les conseillères : **Jade Choinière-Pinard**  
**Laurence Hamel**

Messieurs les conseillers : **Éric Lachance**  
**Alexandre Desrochers**  
**Bruno Paquette**  
**Alain Gaucher**

formant le Conseil au complet sous la présidence du maire Sylvain Raymond.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Aurée Pelchat, est également présente.

#### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

##### **284-04-23**

Il est proposé par monsieur Alain Gaucher, appuyé par madame Laurence Hamel et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point Divers ouvert.

**Adoptée**

#### **2. Approbation du procès-verbal de mois de mars 2023**

##### **285-04-23**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal du mois de mars 2023 et l'avoir trouvé conforme, il est proposé par madame Laurence Hamel, appuyée par monsieur Bruno Paquette et résolu unanimement que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

**Adoptée**

#### **3. Déclaration d'intérêts**

Bruno Paquette déclare son intérêt pour le point 6

#### **4. Correspondance**

##### **A. Assurabilité des bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des communications – appui**

**286-04-23**

**Considérant que** le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs,

**Considérant** les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

**Considérant que** le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

**Considérant** l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

**Considérant que** les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

**Considérant que** les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

Il est proposé par monsieur Bruno Paquette, appuyé par monsieur Alain Gaucher et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétente pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

**Que** la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux

intervenants en protection du patrimoine québécois à joindre leur voix en adoptant cette résolution;

**Que** la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec APMAQ à Action Patrimoines, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurances du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste du Devoir.

**Adoptée**

## **5. Approbation des dépenses du mois de mars 2023**

### **287-04-23**

Il est proposé par Monsieur Alexandre Desrochers, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement par les conseillers présents que les comptes, factures et salaires soient approuvés et payés, pour un montant total de **300 281,80\$** tel qu'il appert à l'annexe A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**Adoptée**

Je, soussignée, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter les dépenses approuvées et payées, telles que décrites précédemment.

  
\_\_\_\_\_  
Audrée Pelchat  
Greffière-trésorière

Monsieur Bruno Paquette se retire de la table.

## **6. Remboursement des frais de déplacement de la responsable de la bibliothèque et transfert de fonds budgétaires**

### **288-04-23**

**Considérant** la demande de la responsable de la bibliothèque pour le remboursement de ses frais de déplacement;

**Considérant que** cette demande est raisonnable compte tenu du nombre de déplacements requis et du coût de l'essence;

**Considérant que** la responsable de la bibliothèque agit bénévolement;

Il est proposé par madame Laurence Hamel, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité des Conseillers:

**QUE** les frais de déplacements de la responsable de la bibliothèque soient remboursés au taux de 0.62\$/km;

**DE** faire un transfert de fonds budgétaire en amputant de cinq cent dollars (500\$) le poste budgétaire 02-70230-519 pour créer le poste budgétaire 02-70230-310 ayant un montant budgété de cinq cent dollars (500\$).

**Adoptée**

**7. Adoption du règlement no 535-23, modifiant le règlement 532-22 concernant une taxe spéciale relative aux travaux de pavage de la Montée Bernier**

**289-04-23**

**Attendu qu'** un avis de motion a été déposé le 14 février 2023;

**Attendu que** lors de l'avis de motion le règlement a été lu

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par madame Jade Choinière-Pinard, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no 535-23 tel que rédigé, avec dispense de lecture.

**Adoptée**

**8. Demande de dérogation mineure 1404, rue Lessard**

La demande de dérogation mineure est expliquée et les citoyens sont invités à s'exprimer.

**290-04-23**

**Attendu que** la demande de dérogation mineure concerne une demande de permis de construction pour un garage de 4.87 mètres de haut

**Attendu que** le bâtiment principal a une hauteur de 5.49 mètres;

**Attendu que** Le règlement de zonage no 347-07, article 46, paragraphe 3 stipule que la hauteur d'un garage ne peut excéder 75% de la hauteur du bâtiment principal

**Attendu que** La hauteur du garage projeté aurait une hauteur représentant 88% de la hauteur du bâtiment principale;

**Considérant que** la demande est mineure

**Considérant que** le nouveau règlement de zonage autorise une hauteur de garage égale à celle de la résidence;

**Considérant qu'** il n'y aura pas d'inconvénients pour les voisins;  
**Considérant** l'avis favorable du CCU;

Il est proposé par Monsieur Alexandre Desrochers, appuyé par madame Jade Choinière-Pinard et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure telle que proposée.

**Adoptée**

## **9. Demande de dérogation mineure lot 4 540 837**

La demande de dérogation mineure est expliquée et les citoyens sont invités à s'exprimer.

### **291-04-23**

**Attendu que** la demande de dérogation mineure concerne l'implantation d'une résidence à 2.13 m de limite latérale droite et à 2.10 m de la limite latérale gauche;

**Attendu que** la somme des marges projetées serait de 4.23 mètres;

**Attendu que** Le règlement de zonage no 347-07, dans cette zone prévoit une somme des marges latérales de 6 m.

**Attendu que** la norme de somme des marges latérales sera abolie dans le nouveau règlement de zonage;

**Considérant** l'avis favorable du CCU;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Alexandre Desrochers et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure telle que proposée.

**Adoptée**

## **10. Résolution pour la création d'un sous-comité environnement**

### **292-04-23**

**Attendu que** le CRSQV émane d'un besoin du milieu visant à travailler dans une collaboration intermunicipale les enjeux relatifs à la santé et à la qualité de vie des citoyens;

**Attendu que** les participants au CRSQV ont soulevé que les enjeux environnementaux ont un impact sur la santé et la qualité de vie des citoyens;

Il est proposé par monsieur Alain Gaucher, appuyé par monsieur Bruno Paquette et approuvé unanimement de :

- **Reconnaître** que les enjeux environnementaux ont un impact sur la santé et la qualité de vie des citoyens;
- **Appuyer** la création du sous-comité environnement au sein du CRSQV;
- **Déléguer** une ressource municipale pour participer aux rencontres du sous-comité environnement.

**Adoptée**

## **11. Nouvelles**

Les inscriptions soccer et camp de jour vont bon train.

La chasse aux cocos a été un franc succès.

La conférence sur les vins blancs a été un succès. Le 25 mai, il y aura une conférence sur les vins rosés

Il y aura distribution d'arbres le 20 mai

Arbre Évolution est en fonction encore cette année. Des arbres seront plantés dans les parcs.

Concernant la COOP de santé, il y a eu une mise à jour du système informatique. Il y aura une mise à jour en juin pour savoir quelles sont les orientations futures.

Il y a eu une pratique du Service Incendie en incendiant une résidence qui avait été donnée au Service dans ce but.

Les ententes intermunicipales en incendie requises par le schéma de couverture de risque.

## **12. Période de questions**


## **13. Levée de la séance**

### **293-04-23**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Monsieur Alexandre Desrochers, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement que la séance soit levée.

**Adoptée**

**Il est 20h44**

  
AUDRÉE PELCHAT  
Greffière-trésorière et  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
SYLVAIN RAYMOND  
Maire

Je, Sylvain Raymond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.